

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire Gérant, A. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de A. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

Ces lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

PRIX de L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus par la poste.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1873, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Corde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abécille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abécille d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Écho Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 3 Novembre 1873.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Paris, Étampes, etc.), times, and train numbers.

Train n° 402. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Toury, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 4,684 fr., versés par 41 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 5,145 fr. 90 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 4,017 fr., versés par 44 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 880 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 650 fr., versés par 3 déposants.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 4,240 fr., versés par 7 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 200 fr.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 515 fr., versés par 3 déposants.

VILLE D'ÉTAMPES.

Tableau d'après leur ordre d'émission des 52 obligations sorties au tirage du 26 octobre.

43, 44, 26, 38, 44, 58, 82, 148, 448, 498, 205, 248, 262, 306, 342, 331, 368, 382, 398, 408, 442, 414, 422, 424, 429, 441, 458, 462, 477, 486, 490, 564, 574, 586, 591, 668, 682, 688, 710, 712, 743, 715, 748, 749, 722, 728, 753, 758, 769, 779, 782, 799.

Ablis, 20 Octobre 1873.

Le Nécrologe de l'Invasion prussienne vient encore de s'augmenter d'une nouvelle victime, et lundi dernier a été, pour la commune d'Ablis, un véritable jour de deuil.

Scuilleton de l'Abécille

DU 31 OCTOBRE 1873.

LAQUELLE DES DEUX?

NOUVELLE INÉDITE

Mais le cœur a ses secrets mystères; et Anatole attachait autant de prix à la découverte qu'il allait faire, que s'il se fût agi d'une chose de laquelle dépendait son avenir.

Il était demeuré sous le charme et se sentait attiré, davantage encore que la veille, par l'attrait de l'inconnu.

Il entra. L'antichambre pleine d'ombre ne lui permit point de distinguer la personne qui venait lui ouvrir.

Il crut vaguement reconnaître, à l'allure, l'un des dominos qui l'avaient si fort intrigué; mais ce fut tout. Il suivit son guide sans mot dire; une autre porte intérieure s'ouvrit, un flot de clarté chassa tout à coup les ténèbres, et Anatole ébloui poussa un cri de surprise et de joie.

Dans un salon, meublé modestement, mais d'une irréprochable fraîcheur, se tenait debout, à côté d'une table chargée de dentelles éparées, une jeune femme, ou plutôt une jeune fille.

Grande, svelte, élancée, elle avait une vraie tête de Kéopsake anglais; un teint de lait, des yeux bleus, des

Nous voudrions éviter de revenir sur un passé plein de douloureux souvenirs, ils sont présents encore à la mémoire de tous, L'incendie dévorant une partie de ce pauvre pays d'Ablis, les actes de sauvagerie et de pillage qui s'y commettaient au milieu d'une population terrorisée et affolée, et enfin l'arrestation de ses plus notables habitants, en tête desquels se trouvait M. Thirouin, l'honorable maire de cette commune.

Dans ce moment suprême, on pouvait d'un moment à l'autre redouter les plus terribles vengeances de nos cruels ennemis, et la vie du maire principalement se trouvait en danger. Grâce au dévouement héroïque de sa fille chérie, grâce à ses prières, elle parvint à décevoir ses bourreaux, et par ses supplications une existence précieuse pour elle, pour sa nombreuse famille, fut sauvée.

Tant d'émotions causées par les lamentables scènes où elle avait été mêlée, par la vue des désastres qui l'entouraient, devaient avoir un contre-coup funeste. La santé de M^{lle} Céline Thirouin devint chancelante, et, malgré les soins attentifs de sa pauvre mère, la maladie dont elle était atteinte fit des progrès si rapides que tout espoir de guérison était perdu. Mais avec quelle résignation elle sut, pendant de longs mois, supporter ses souffrances! Ayant toujours les yeux fixés sur sa mère et sur son père qu'elle adorait, elle les dissimulait et s'efforçait même d'être gaie dans la crainte de les affliger.

Ses derniers moments ont été, comme sa vie entière, des plus édifiants, et si quelque chose peut adoucir les regrets du vide laissé par sa mort dans le cœur de tous ceux qui l'ont connue, c'est l'assurance qu'elle a reçu au ciel la récompense que lui ont méritée les exemples qu'elle a donnés pendant son court passage sur cette terre.

Ses parents ont vu les habitants de la commune tout entière, et ceux des communes voisines, venir leur donner une preuve d'affection en assistant à son convoi; un nombreux cortège de jeunes filles de tout âge, vêtues de blanc, ont conduit à sa dernière demeure celle dont

cils noirs d'un arc régulier; d'opulents cheveux blonds, qui après avoir encadré l'ovale du visage retombaient en longues tresses sur les épaules, et deux lèvres d'un rouge de corail qui, en voyant l'air stupéfait du visiteur, s'entr'ouvrirent pour laisser fuir un adorable petit sourire argentin.

Oh! ce rire! léger comme un bruissement de fontaine, harmonieux comme un gazouillement d'oiseau; ce fut ce rire qui acheva d'ensorceler Anatole.

Ce rire si gai, si jeune, si frais, si naïvement effronté, si mutin, si doucement railleur, secoua Anatole, jusqu'à la dernière fibre, et imprima à son pouls une pulsation inaccoutumée, indice de la fièvre d'amour.

L'amour, en effet, venait de le frapper d'un trait inguérissable.

Anatole, ne pouvait se rassasier de la vue de celle qui venait de lui apparaître si inopinément. Il eût voulu se prosterner à ses pieds et sceller par un baiser le rire sur ses lèvres roses; mais il n'osa.

Il n'osa pas davantage lui dire combien il la trouvait belle, ni exprimer le sentiment nouveau qui venait, à sa vue d'enivrer tout son être. Les mots lui montaient en foule aux lèvres, mais sa bouche refusait de les prononcer.

Il craignait d'effroncher la charmante créature, et de la voir s'enfuir soudain, comme ces anges lumineux que l'on entrevoit parfois en rêve, que l'on serait heureux de contempler encore, mais qui, une fois envolés, ne reviennent plus.

— Qu'elle est belle, pensa-t-il.

Et deux larmes glissèrent jusqu'à ses paupières et il

le souvenir leur servira de modèle de dévouement, de sagesse et de piété. (Journal de Chartres).

Pensées des Morts.

Les hommes passent comme l'herbe des prés, comme les feuilles des arbres; peu de jours seulement nous voyons ici-bas, cachés sous une enveloppe étrangère.

L'âme visite la terre, mais ne s'y arrête pas; il secoue la poussière de ses ailes, et reprend son essor vers le soleil. CLAUDIUS.

Que pensent-ils les hommes qui sont morts? VICTOR HUGO.

Les morts ne pensent point. — Quand les vers du tombeau ont décharné le crâne et rongé le cerveau; Quand l'âme en nos sillons a jeté sa dépouille; Comme un fourreau vieilli que dévore la rouille.

Le vent soul gémit dans ces restes livides. Ils pourront engraisser les campagnes arides, Ou rouler dans les flots des torrents orangeux, Ou blanchir par le temps dans la déserte plaine Effrayer les passants. Du moins jamais nos yeux, Ici-bas, ne verront sous une forme humaine, Ces débris de squelette entre eux se rapprocher, Et, vivants comme nous, sentir, voir et marcher.

Un grand poète a dit: La mort est un sommeil. mit la main sur son cœur pour en comprimer les battements.

La situation menaçait de devenir embarrassante, lorsque la jofte rieuse rompit enfin le silence.

— Angèle, dit-elle à sa compagne qui se tenait immobile dans l'entrebâillement de la porte, Angèle, offre donc un siège à Monsieur, et puisque tu es l'aînée, fais les honneurs de chez nous.

Anatole s'assit, ainsi que les deux femmes.

— Vous avez désiré voir notre figure, reprit la plus jeune avec son sourire railleur; cette faveur que nous vous avons refusée hier, nous vous l'avons quasi promise ce matin; or, vous le voyez, nous nous exécutons de bonne grâce. Êtes-vous satisfait?

— Qui ne le serait, Madame ou Mademoiselle? Vous avez devant vous un homme enchanté, ravi, ébloui...

— Je dois vous avouer, interrompit Angèle, que si la chose n'eût dépendu que de moi, notre porte vous aurait été impitoyablement refusée. C'est Clara qui, en véritable enfant gâtée, a voulu absolument satisfaire votre curiosité.

— Mille grâce! dit Anatole.

— Oh! ne vous hâtez pas de me remercier, s'écria Clara toujours souriante; et il y a un peu d'égoïsme dans l'indulgence que j'ai manifestée pour vous. Je me suis dit: « Ce pauvre Monsieur a tellement envie de nous voir, que si nous lui refusons cela, il est capable d'en faire une maladie; or je n'ai pas voulu avoir sur la conscience vos notes de médecins; c'est un poids trop lourd. Et voilà pourquoi vous êtes assis en ce moment dans notre salon. Je suis franche, comme vous le voyez,

Que n'a-t-il ajouté? Mais un sommeil sans rêve. Et qui sait, ô mon Dieu! s'il aura de réveil?

Young médita longtemps ce terrible mystère. Au milieu de la nuit, il allait solitaire Réver sur les tombeaux. — Il en revint croyant. Vu de loin, le tombeau nous paraît effrayant; De près, ce n'est qu'un lit où l'homme se repose. Si la mort nous paraît le but de toute chose, La vie est à son tour la fin de toute mort: Au fond de tout sépulchre il est des espérances.

Vi-t-on jamais la femme enfanter sans effort? Après avoir, neuf mois, avec bien des souffrances, Porté comme un fardeau le fruit de son amour, Au milieu des douleurs, elle le met au jour.

Ainsi fera la tombe: espérons donc en elle. Nous prendrons dans son sein une forme nouvelle: La résurrection est fille du tombeau.

Frères, que ce mystère est consolant et beau! Un jour nous renâtrons: Revenant sur la terre, Nos âmes reprendront leur dépouille première; Mais du moins ce sera pour ne plus la quitter. Et dans le ciel, qu'alors nous irons habiter, Nous brillerons, pareils aux esprits que notre âme Voit dans les visions à l'heure du sommeil. Saints comme la prière et purs comme la flamme, Nous pourrons voyager de soleil en soleil, Et d'étoiles en étoiles, ou bien avec nos frères Les anges bien aimés, nous irons au saint lieu Verser notre parfum, répandre nos prières Comme de belles fleurs. Puis, à la voix de Dieu, Dans les champs de l'éther ouvrant nos blanches ailes, Nous porterons la vie aux étoiles nouvelles. Qu'enfanté par milliers la flamme de ses yeux, Comme les doigts féconds d'une vierge inspirée Produisent sur la harpe à ses transports livrés Mille accords, mille sons purs et mélodieux.

Mais hélas! mais hélas! avant le ciel, la terre: Et puis entre eux la tombe avec son long sommeil. Heureux qui te comprend, ô terrible mystère! Heureux qui vers le ciel levant son front vermeil, Dit: C'est là que j'irai, c'est en lui que j'espère! Sans crainte vers la mort lui seul peut avancer. Sa foi n'est point erreur, ni son espoir folie: La mort sera pour lui la porte de la vie; Et sans vaine terreur, il pourra la passer.

Les morts ne pensent point. — Mais qu'ils nous font penser!... JUSTIN MAURICE.

Le jeu de Clefs ou Esses.

On lit dans le Dictionnaire des jeux de l'Encyclopédie méthodique annexé au Dictionnaire des Mathématiques, au mot jeux, ce qui suit:

c'est là mon moindre défaut... Sans rancune au moins, n'est-ce pas?

Anatole s'inclina et sourit.

— Ne nous jugez pas d'après les caprices de mon amie, reprit à son tour Angèle. Clara se laisse parfois aller à des inconséquences qui pourraient donner de nous une fort mauvaise opinion.

— Oh! pouvez-vous croire...

— Eh! mon Dieu; je sais que le monde nous juge ordinairement sur les apparences, sans se donner la peine d'approfondir les choses. Tenez, vous-même, par exemple, je gage qu'en nous rencontrant au bal de l'Opéra vous avez pensé de nous des choses épouvantables.

— Eh pourquoi donc?

— Oh! j'en mettrais ma main au feu!

— Mais, non; je me suis dit: voilà deux jeunes dames qui passent agréablement le temps. Je n'ai rien soupçonné de plus, d'honneur.

— Vous êtes trop homme du monde pour parler autrement. N'importe, nous avions tort; c'est très-mal à deux femmes de s'aventurer seules, sans cavalier, dans un bal public.

— Cela dépend.

— Oh! je le vois, au ton dont vous prononcez ces paroles, nous avons fort mal agi. Eh bien, Clara, que te disais-je?... Croiriez-vous, Monsieur, que, depuis huit jours, cette tête charmante, était en ébullition; que ces lèvres rieuses me boulaient; que ces grands yeux bleus se faisaient larmoyants: « Ma petite Angèle, allons au bal masqué! ma bonne Angèle, je serai bien sage! ma chérie Angèle, nous mettrons des dominos

« Il se jouait autrefois dans l'étendue de la justice de Chambrande, et du bailliage d'Estampes, un jeu qu'on appelait le *Jeu de Clefs*; c'était un jeu d'exercice et par cette raison il n'était pas du nombre des jeux défendus; mais comme l'instrument servant à ce jeu était un morceau de fer du poids d'environ une livre, qui occasionnait souvent des blessures aux particuliers qu'il frappait, le Procureur général du roi a pensé qu'il convenait de proscrire ce jeu, afin de prévenir les accidents auxquels il pourrait donner lieu; en conséquence il a été rendu sur la requête de ce magistrat, le 16 juin 1779 et le 4 juillet 1781, deux arrêts par lesquels le Parlement a fait défense à toutes sortes de personnes de quelque qualité qu'elles fussent, de jouer le jeu dont il s'agit; et aux cabaretiers, aubergistes et autres particuliers de souffrir qu'on joue à ce jeu dans leurs maisons, cours ou jardins, à peine de vingt livres d'amende contre chaque contrevenant, du double en cas de récidive, même d'être poursuivis extraordinairement suivant l'exigence des cas: il a en même temps ordonné que les pères ou les mères, à l'égard de leurs enfants, et les maîtres ou les maîtresses, à l'égard de leurs domestiques, demeureraient civilement garants et responsables de l'amende. »

C'est là avec l'arrêt du Parlement de Paris du 4 juillet 1781, que nous allons rapporter, tout ce que nos recherches nous ont fait découvrir sur le jeu d'Esse, dans les nombreux ouvrages traitant des jeux ou de la police des jeux que nous avons pu consulter. Le Dictionnaire de l'Académie et celui de Trévoux ne disent rien non plus au mot *Esse* comme instrument d'un jeu quelconque.

A la lecture de l'arrêt si sévère rendu contre le jeu d'Esse, nous nous sommes demandé en quoi consistait ce jeu, s'il était propre à la Beauce ou simplement à la ville d'Estampes, en quoi il était dangereux, s'il était encore pratiqué. Voilà ce que nous a appris la tradition locale :

Le jeu d'Esse paraît être un jeu particulier à la Beauce ou au moins à la Vallée d'Estampes, on le joue encore aujourd'hui à Estampes, dans un cabaret, rue de la Boucherie, n° 29, à l'enseigne de la Chaumière; il n'y a pas bien longtemps encore qu'on le jouait aussi à Dourdan.

Ce jeu se joue sur une grande table horizontale au milieu de laquelle est fixée au bout opposé au joueur une fiche en fer. La table est fortement cirée avec du savon, pour que l'Esse glisse facilement. Les joueurs se servent d'une pièce en fer, pesant près d'un kilogramme, nommée *Esse* à cause de sa forme particulière rappelant la lettre du même nom; cet instrument a aussi beaucoup de ressemblance avec la cheville du même nom en fer, tortue, et qu'on place au bout de l'essieu d'une voiture pour empêcher la roue de sortir de l'essieu, et aussi avec la clef en forme de S dont les artisans se servent pour serrer ou desserrer, monter ou démonter des écrous ou des boulons. Il a à peu près quatre centimètres de longueur sur un diamètre moyen de dix huit millimètres.

Le joueur lance l'Esse avec force vers la fiche en la faisant glisser sur la table. L'objet du jeu est d'approcher le plus près possible de la fiche et de conserver sa position, tandis que l'adversaire tend à vous en éloigner, tout en tâchant d'y arriver directement. Ce jeu a beaucoup de ressemblance avec le jeu de Boule et surtout avec celui du Palet, si bien décrit dans cette fable de Richer :

Le jeu du Palet.

Certain palet adroitement lancé,
Part comme un trait et le voilà placé
Près du but. La place était bonne;
Il n'y craignait, dit-on, personne;
Quand soudain par un autre il se voit repoussé.

« bien sombres ! ma douce Angèle, nous ne resterons qu'un moment, qu'une heure, qu'une demi-heure même, si tu veux; le temps de jeter un coup d'œil dans la salle; puis, nous nous retirerons sans être remarquées. Voilà toute notre conversation depuis huit jours... J'ai refusé d'abord, j'ai tenu bon jusqu'à hier; puis j'ai eu la faiblesse de consentir. Comment résister à cette chère éplorée et qu'eussiez-vous fait à ma place, Monsieur. »

— Oh ! moi, dit en riant Anatole, j'aurais cédé dès le premier jour.

— Je me fais à la promesse de ma cousine; car Clara est ma cousine germaine; mais une fois dans la salle, j'avais beau la tirer par le capuchon de son domino, j'avais beau lui répéter : « Clara, sois raisonnable; ma petite Clara, tu as juré de m'obéir comme à une mère, il se fait tard, rentrons. » Ah ! bien oui ! c'est comme si j'avais chanté « femme sensible. » Ah ! Clara, ma mie, je vous connais maintenant, vous ne m'y reprendrez plus.

— Clara, pour toute réponse montra de nouveau ses trente-deux dents, trente-deux perles fines, avec ce même rire mutin qui bouleversait si fort le cœur d'Anatole.

— Le grand mal après tout, répliqua la folle riense, Cendrillon aussi prit plaisir à s'attarder au bal; or cela, que je sache, ne lui a nullement porté malheur.

— Oui, mais Cendrillon était la filleule d'une fée; tandis que nous...

— Vous, interrompit Anatole, qui voulait placer un mot galant; vous, c'est différent, vous êtes deux fées au personnel.

Un troisième à son tour donne au second la chasse, Un quatrième part et celui-ci se place,
Sur le but même. Il a gagné.

Même cas tous les jours arrive chez les hommes,
Nous courons tous tant que nous sommes
Vers certain but plus ou moins éloigné.
Tel qui l'atteint d'abord est supplanté sur l'heure;
C'est souvent au dernier que la place demeure.

Le jeu d'Esse présente plusieurs causes de danger assez graves; d'abord quand l'Esse frappe la fiche trop violemment, elle peut revenir sur le joueur et le blesser; elle peut aussi frapper les spectateurs rangés autour de la table. Enfin si, au lieu de glisser sur la table, l'Esse tombe perpendiculairement, elle peut arracher de la table des écailles qui projetées au loin peuvent blesser les spectateurs.

Ce sont ces accidents qui sans doute avaient fait défendre le jeu d'Esse par les règlements. Nous rapportons ici le texte de l'arrêt du Parlement qui défendait ce jeu dans l'étendue des justices et des paroisses situées dans le ressort du bailliage d'Estampes :

EXTRAIT des registres du Parlement, du 4 juillet 1781.

Vu par la Cour la requête présentée par le Procureur général du roi, contenant que, par arrêt rendu le 16 juin 1779, il a été fait défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de jouer le jeu de *Clefs* ou *Esse* dans l'étendue de la justice de Chambrande, qu'il a été pareillement fait défenses aux cabaretiers et aubergistes, et à tous autres particuliers, de souffrir qu'on joue ledit jeu dans leur maisons, cours ou jardins, à peine de vingt livres d'amende contre chacun des contrevenants, du double en cas de récidive, même d'être poursuivis extraordinairement suivant l'exigence des cas; que le Procureur général du roi a été informé que ce jeu a lieu dans l'étendue d'autres justices, et dans des paroisses situées dans l'étendue du ressort du bailliage d'Estampes; et, comme il convient d'empêcher qu'un pareil jeu se continue afin de prévenir tous les accidents qui en résultent, A ces causes requérait le Procureur général du roi, qu'il plût à la Cour ordonner que l'arrêt du 16 juin 1779 sera exécuté; ce faisant, qu'il sera fait défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de jouer le jeu de *Clefs* ou *Esse* dans l'étendue des justices et des paroisses situées dans le ressort du bailliage d'Estampes, ni dans aucuns autres endroits; qu'il sera aussi fait défenses aux cabaretiers, aubergistes, et à tous autres particuliers, de souffrir qu'on joue ledit jeu dans leurs maisons, cours et jardins, à peine de soixante livres d'amende contre chacun des contrevenants, du double en cas de récidive, même d'être poursuivis extraordinairement, suivant l'exigence des cas; ordonner que les pères et mères, à l'égard de leurs enfants, et les maîtres et maîtresses, à l'égard de leurs domestiques, demeureraient civilement garants et responsables de l'amende; enjoindre au substitut du Procureur général du roi au bailliage d'Estampes, et aux officiers des justices des lieux, de tenir la main à l'exécution de l'arrêt à intervenir; enjoindre pareillement aux officiers et cavaliers de maréchaussée de prêter main-forte, si besoin est, pour l'exécution dudit arrêt, lequel sera imprimé, publié et affiché partout où besoin sera, notamment dans l'étendue des justices et des paroisses situées dans le ressort du bailliage d'Estampes, lu et publié à la requête du substitut du Procureur général du roi au bailliage d'Estampes, et des Procureurs fiscaux des justices, au sortir des messes paroissiales; ladite requête signée du Procureur général du roi. Ouï le rapport de M^e François-Emmanuel Pommyer, conseiller: Tout considéré.

La Cour ordonne que l'arrêt du 16 juin 1779 sera

— Nenni, monsieur, nous sommes deux ouvrières en dentelles, qui n'avons pour nous faire vivre que nos dix doigts.

— Que vous disais-je? s'écria Anatole: deux fées; vous êtes véritablement deux fées, puisque vous faites éclore, comme sous une baguette magique, ces réseaux légers et merveilleux comme un tissu du ciel; ah! Mesdames, en vérité vous exercez-là un gracieux métier, s'il en est sur terre.

— Oui, l'état est assez agréable.

— Et lucratif, dit Anatole, si j'en juge par l'aisance dont vous vous entourez.

Le jeune homme désigna de la main les meubles qui garnissaient le salon.

Les deux femmes rougirent imperceptiblement et se regardèrent en dessous, comme deux écolières prises en faute.

— Oui, se hâta de répondre Angèle, le métier de dentelière est assez lucratif à Paris; pas assez cependant pour permettre à deux simples ouvrières l'achat d'un mobilier pareil au nôtre.

— Ah ! fit Anatole.

— Ce que vous voyez-là, Monsieur, ce sont les restes d'un patrimoine de famille. Nous avons connu des jours meilleurs, et ce n'est que depuis peu de temps que nous avons recours au travail de nos mains.

— Pardonnez-moi si j'ai ravivé, sans le vouloir, des souvenirs pénibles et permettez-moi de vous exprimer toute la sympathie que je ressens pour vous.

Il dit « sympathie, » n'osant se servir du mot « amour; » mais ses yeux peignaient suffisamment ce que n'osait avouer sa bouche.

exécuté; en conséquence, fait défenses à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, de jouer le jeu de *Clefs* ou *Esse* dans l'étendue des justices et des paroisses situées dans le ressort du bailliage d'Estampes, ni dans aucuns autres endroits; fait pareillement défenses aux cabaretiers, aubergistes, et à tous autres particuliers, de souffrir qu'on joue ledit jeu dans leurs maisons, cours ou jardins, à peine de vingt livres d'amende contre chacun des contrevenants, du double en cas de récidive, même d'être poursuivis extraordinairement, suivant l'exigence des cas; ordonne que les pères et mères, à l'égard de leurs enfants, et les maîtres et maîtresses, à l'égard de leurs domestiques, demeureraient civilement garants et responsables de l'amende; enjoindre au substitut du Procureur général du roi au bailliage d'Estampes, et aux officiers des justices des lieux de tenir la main à l'exécution du présent arrêt; enjoindre pareillement aux officiers et cavaliers de maréchaussée de prêter main-forte, si besoin est, pour l'exécution dudit arrêt, lequel sera imprimé, publié et affiché partout où besoin sera, notamment dans l'étendue des justices et des paroisses situées dans le ressort du bailliage d'Estampes; lu et publié à la requête du substitut du Procureur général du roi au bailliage d'Estampes, et des Procureurs fiscaux des justices, au sortir des messes paroissiales. Fait en Parlement, le 4 juillet 1781. Collationné Lutton.

Signé, YSABEAU.

La permission de vingt-quatre heures.

— Un commerçant du quartier du Temple, M. D..., avait depuis quelques mois à son service, comme cuisinière, la nommée Virginie P..., grosse fille de vingt-sept ans. Elle n'avait consenti à entrer dans la maison qu'à la condition qu'elle pourrait sortir les dimanches et fêtes pour accomplir régulièrement ses devoirs religieux.

Chez ses maîtres et dans le quartier elle avait la réputation d'être une sainte personne et un dragon de vertu.

Il y a environ un mois, M. D... oublia, au water-closet de la maison qu'il habite, son porte-monnaie, contenant sept cents francs. Ce fut vainement qu'il le rechercha, et tous les locataires lui affirmèrent ne l'avoir point vu. Virginie ne fut même point soupçonnée, tant on avait confiance en elle.

Un de ces jours derniers, madame D... découvrit dans la cuisine la lettre suivante à l'adresse de Virginie :

« Ma chaire,

« Je va jouir poure lundy d'une permision de 24 heures; monte un coup à ton singe; dit lui que ta tente de Lonjumeau est très-malade; demande 24 heures pour allé la voirre; et nous passeront ensemble 24 heures des delisses de l'amourre. Tache de te munirre de quelque Napoléon III, car tu sait que je n'ai pas la facilitié de m'en procuré, vu que la paye est mince et qu'il serait pas gai de n'avoir pas le sou dedans sa poche; vu que j'ai l'intencion de te mener voirre les Benoitton dont on parle parretout à la caserne et qui se jout au théâtre.

« Ton fidelle

« R...

« Réponce de suite à la miennne. »

Madame D... communiqua la lettre à son mari, et la remit à l'endroit où elle l'avait trouvée et n'en parla pas à sa bonne. Celle-ci, en revenant du marché, paraissait inquiète; elle entra aussitôt dans sa cuisine et, y retrouvant sa lettre, elle ne soupçonna pas qu'elle eût été lue par sa maîtresse.

Angèle et Clara se levèrent, Anatole en dut faire autant et prit congé des deux femmes.

— Me sera-t-il permis, hasarda-t-il, de vous rendre quelquefois visite, dans la journée, en voisin, en bon voisin.

— Si vous êtes sage et discret comme aujourd'hui, pourquoi non, répondit Angèle.

« Etait-ce une illusion? était-ce une réalité? Il sembla à Anatole que la figure de Clara exprimait toute autre chose que de l'indifférence, et que son grand regard bleu lui disait : « Plus souvent vous viendrez, plus vous serez le bien-venu. »

III

Anatole, durant cette première entrevue, n'avait pas hasardé un mot irrespectueux. Il n'était pas éloigné de croire que ses deux voisines étaient deux femmes du meilleur monde, frappées par des revers immérités, qui s'efforçaient de conjurer vaillamment par le travail les coups du sort contraire.

Les raisons, que l'aimée lui avait données de leur présence au bal de l'Opéra, lui paraissaient parfaites-admissibles.

Son imagination allait le galop, et il se voyait déjà avec orgueil jouant auprès d'elles le rôle de la Providence.

Il fit un tour au bois.

Le grand air, le mouvement, la vue des femmes à la mode, qui faisaient le tour du lac en luxueux équipage, le rendirent au sentiment de la réalité et l'éveillèrent comme d'un songe.

Le lendemain, elle demanda la permission de s'absenter pour aller chez sa tante; on la lui accorda et le patron, de concert avec un de ses amis, s'arrangea de façon à surveiller sa domestique.

Et, l'ayant suivie, ils la virent prendre le bras d'un caporal de la ligne qui l'attendait place Royale.

La journée se passa en promenade à la foire au pain d'épices; le couple déjeûna et dîna au restaurant; puis, après avoir passé la soirée au Vaudeville, il rentra, passé minuit, dans une maison de la rue du Temple.

Le lendemain, s'étant adroitement renseigné, M. D... apprit que Virginie était locataire, dans cette maison, d'une chambre dans laquelle elle ne venait que rarement, en compagnie dudit caporal.

Dès lors, le négociant soupçonna la probité de sa domestique et il alla conter l'affaire au commissaire de police. De l'enquête de ce magistrat et des aveux mêmes de Virginie, il est résulté la preuve qu'elle avait volé le portefeuille oublié par son maître comme nous l'avons dit. Elle a été mise à la disposition du parquet.

Le caporal n'a pas été inquiété. Il a été établi qu'il ignorait la provenance de l'argent que la cuisinière avait dépensé avec lui.

AVIS.

Le Directeur de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'honneur d'informer le Public qu'à dater du Lundi 3 Novembre 1873, la section d'Orléans à Gien sera ouverte au service des Voyageurs et des Marchandises.

A l'approche des fêtes de la Toussaint, et au moment où chacun songe aux achats sérieux pour l'hiver, nous ne saurions trop engager nos Lectrices à s'adresser aux Magasins du *Tapis-Rouge*, à Paris, ou à visiter l'Exposition qui a lieu en ce moment, et qui renferme des occasions remarquables. — Voir l'annonce ci-après.

— Un savant physicien, paralysé par d'affreuses douleurs dont l'acuité troublait sa raison, résolut de recourir au suicide.

Il avait chez lui une puissante machine électrique dont il s'était maintes fois servi pour tuer des animaux, lapins, chats, chiens et moutons; il la chargea terriblement et soumit sa nuque à une étincelle foudroyante.

Il tomba.

Au bruit de sa chute, sa femme accourut et voulut enfoncer la porte du laboratoire.

Tout à coup cette porte s'ouvrit sous la main du physicien lui-même.

L'étincelle avait seulement étourdi le bonhomme et emporté ses rhumatismes.

— Un cafetier envia à l'un de ses clients une note de dépenses que celui-ci avait faites chez lui; ce fut son épouse qui lut la note.

— Malheureux ! s'écria-t-elle, en s'adressant à son mari, comment tu dois pour douze cent cinquante francs de petits verres.

— Ah ça ! es-tu folle ?

— Tiens, lis.

Petits verres 1250 francs.

— Il y a erreur, ma chère amie, je ne dois pas 1250 francs, mais bien 12 francs 50 centimes.

— Mais mauvais sujet, c'est déjà trop.

— Que veux-tu ! tu t'es absentée la semaine dernière, et pendant ton absence j'avais besoin de consolations.

— Ah ! c'est différent.

Après retour, en descendant la longue avenue des Champs-Élysées, il en était arrivé à se moquer de lui-même et de ce qu'il appelait sa sensibilité.

— Pardieu, songeait-il, en mordillant son cigare, je me suis conduit comme un écolier à son premier rendez-vous. Pour la deuxième fois, en vingt-quatre heures, ces deux péronnelles m'ont fait faire un pas de clerc. Allons, Anatole Lyonnais, mon pauvre garçon, c'est honteux; nous baïssons, nous baïssons d'une façon déplorable; tu n'es plus don Juan, tu n'es que son ombre, et l'oncle Philippart a décidé raison de vouloir te marier.

Il eut un rire sec, et jeta brusquement son cigare sur l'asphalte :

— C'est une revanche à prendre, grommela-t-il.

Le soir, en rentrant, il frappa à la porte des voisines; personne ne répondit.

Il se coucha de mauvaise humeur :

— J'ai mal engagé l'action, soupira-t-il, la victoire va m'être chèrement disputée.

Le lendemain, il frappa de rechef : il entendit des pas près de la porte, puis la voix d'Angèle qui, comme la veille, demanda : qui va là ?

Il se nomma. On refusa d'ouvrir.

Il recommença deux jours de suite les mêmes tentatives; mais aussi inutilement chaque fois. La consigne resta inflexible. Angèle, à travers l'huis obstinément fermé, objecta que ces visites trop fréquentes feraient jaser et nuiraient à leur réputation d'honnêtes femmes, seul bien qui leur restât de leur opulence d'autrefois.

Prières, protestations, larmes même, rien ne fléchit la farouche gardienne du logis.

— Un gardien de la paix arrête un ivrogne.
— Suivez-moi au poste, lui dit-il.
— Pourquoi?
— Parce que vous avez trop bu, vous êtes en contravention.
— La loi contre l'ivresse est donc promulguée?
— Certainement !... vous le savez bien.
— Non, faites excuse, mon agent, car je ne reçois pas le *Journal officiel*.

Une Prison sous la Terreur.

On sait qu'à cette sanglante époque les prisons ne suffirent plus pour renfermer les victimes des différents pouvoirs, qui se succédaient en se détruisant les uns les autres, depuis les condamnés déjà par le Tribunal révolutionnaire jusques aux suspects, les soupçonnés d'être suspects, et ceux prévenus de tiédeur en patriotisme. Hommes, femmes, enfants et vieillards furent renfermés dans les anciens couvents, et jusque dans les plus beaux monuments, employés à devenir prisons de la ville de Paris.

Nous extrayons ce qui suit d'une notice sur le palais du Luxembourg.

En 1793, le Luxembourg devint une prison qui renferma jusqu'à deux mille détenus, la plupart tirés de l'aristocratie du faubourg Saint-Germain. C'est là que furent envoyés Custine, Dillon, Danton, Desmoulins, Hérald de Séchelle, Fabre d'Églantine, Charles de Hesse, et une multitude d'autres. C'est là que fut inventé cet abominable mensonge de la conspiration des prisons, dont les terroristes se servirent pour faire tant de victimes. Ils appelaient le Luxembourg : « *Notre Magasin à guillotine*. »

L'un d'eux, nommé Marino, ex-peintre sur porcelaine, avait été nommé membre de la Commune et administrateur de police, chargé de l'inspection des prisons.

Un jour, il visite le Luxembourg et trouve extraordinaire qu'on ait réuni quinze prisonniers nobles dans une grande chambre située au premier, et ayant vue sur le jardin.

Le marquis de D..., ancien capitaine de vaisseau, gentilhomme breton, qui habitait cette chambre, dit :

— Administrateur, ne gronde pas le concierge ; c'est moi qui l'ai prié de composer la chambre de nobles de la bonne roche, comme moi, qui me moque de la guillotine et qui ne crains pas les scélérats comme toi !

Marino, stupéfait, le regarde ; puis, le prenant en particulier, l'interpelle ainsi :

— Comment te nommes-tu ?
— Le marquis de D...
— Y a-t-il longtemps que tu es à Paris ?
— Depuis trois ans.
— Était-tu à Paris, il y a deux ans ?
— Oui.

— Te rappelles-tu avoir traversé le Palais de Justice, à huit heures du soir, à l'instant où deux jeunes officiers du régiment de Champagne insultaient une jeune et jolie marchande de modes ?

— Oui.
— Tu pris sa défense, tu corriges ces deux étourdis dans la cour Lamoignon, en leur faisant mettre l'épée à la main ?

— Je m'en souviens.
— Eh bien ! tu as rendu ce service à une de mes parentes ; aussi je veux te témoigner ma reconnaissance en te faisant sortir d'ici.

— Je n'accepte ton offre que sous la condition que je sortirai avec tous mes camarades ; je ne suis pas assez lâche pour les abandonner.

— C'est impossible, dit Marino, je me compromet-

Anatole se piqua au jeu. Les obstacles, loin de ralentir sa passion, la surexcitèrent davantage.

Il eut beau se dire qu'il était le jouet de deux coquettes : au fond, il n'en croyait rien. Il eut beau se répéter qu'il ne voulait plus songer à elles : la passion l'emportait sur sa volonté. Son esprit était comme hanté par la pensée de ses deux voisines, de la plus jeune surtout. La radieuse beauté de Clara miroitait sans cesse à ses regards, l'attirant comme un mirage.

Il jura de triompher, coûte que coûte, de cette vertu rebelle.

Fort de cette belle résolution, il entrouvrit sa porte, se blottit derrière, et guetta ce qui allait se passer dans l'appartement voisin.

Au bout d'une heure de faction, il entendit des pas qui montaient l'escalier : son cœur battit, un pressentiment secret lui cria : les voilà.

C'étaient en effet Angèle et Clara. Elles rentraient de course ou de promenade.

Anatole se garda bien de se montrer, dans la crainte de les effrayer. Il se fit petit, retint son haleine, et l'œil au trou de la serrure il attendit le moment propice.

Bientôt l'appartement des deux voisines s'ouvrit ; Clara entra la première, et Angèle s'apprêtait à la suivre, lorsqu'Anatole, bondissant de sa cachette, se précipita avant elle dans l'antichambre ouverte.

— Bien joué, n'est-ce pas, mes jolis récluses ! s'écria-t-il en riant bruyamment du succès de sa ruse. Me voici dans la place ; mais ce n'est pas sans mal, vive Dieu ! vous l'avez patiemment défendue.

— Vous, c'est vous, fit Clara, à moitié effrayée, à

trains, mais, fais une liste de sept ou huit, je reviendrai demain, je te ferai passer dans une autre prison où vous serez à l'abri de la guillotine.

Marino revint en effet le lendemain. La liste portant vingt-deux noms ; il fit quelques objections ; mais, cédant enfin devant la fermeté du marquis, il fit sortir les vingt-deux prisonniers, qui, transférés à la prison dite des Oiseaux, échappèrent à la mort.

Ce trait est malheureusement le plus honorable de la vie de ce Marino, qui fut l'instigateur de nombreuses exécutions.

Puits artésiens. — Les eaux de l'Apennin jaillissant à Venise.

Venise, cette splendide cité, sortie, comme Vénus, du sein des eaux, que la nature et l'art semblent s'être plus à embellir, dont l'empire s'étendit jadis sur toute la Méditerranée, sur une partie de l'Orient et jusque dans Constantinople, cette ville de luxe et de plaisir n'a pas, comme on l'a dit, de l'eau à boire.

Ce sont les ondées que laissent tomber d'aventure sur ses toits un nuage qui passe, ce sont les pluies assez peu abondantes de son ciel, qui, recueillies avec soin dans plus de deux mille citernes, constituent l'unique source du pays où la population altérée puisse étancher sa soif. Ces eaux pluviales sont beaucoup au-dessous des besoins, on le conçoit ; aussi, de nombreuses barques sont-elles incessamment en mouvement sur la mer pour aller à grands frais puiser de l'eau douce à la rivière la plus proche, et combler le déficit.

Un tel état de choses était souvent très-pénible à supporter, et demandait depuis longtemps un amendement notable.

A l'époque de la réapparition des merveilles des sondages artésiens, on ne tarda pas à se demander pourquoi le sol sur lequel pose Venise n'aurait pas, lui aussi, ses couches aquifères souterraines comme tant d'autres lieux ? Des cours d'eau considérables, des fleuves inconnus sillonnaient profondément les terrains en divers sens, s'étendant à de grandes distances, traversaient les mers ; au pied des monts élevés qui dominent le pays, les phénomènes de ce genre ne sauraient faire défaut. Ces idées ayant pris faveur après un temps plus ou moins long, des ingénieurs allemands furent envoyés par l'Autriche, et se mirent à l'œuvre.

Mais leur art fut impuissant malgré tous leurs efforts. La terre de l'ancienne république de Venise n'a pas voulu céder ses trésors secrets au fer autrichien. Des sables fluides remontant sans cesse, comme pour le repousser, ont apporté un invincible obstacle à la perpétration de leur entreprise. Forcés d'y renoncer, les sondes allemands n'ont pas même eu l'honneur de se retirer avec armes et bagages ; la terre de Venise a retenu leurs sondes ; malgré leurs efforts, elle les a gardées comme un monument de leur impuissance, comme un présage du grand événement qui allait si promptement suivre, comme un trophée d'armes pris d'avance sur l'ennemi. C'est à un Français qu'était réservé la gloire de cette belle conquête.

Ayant appris que M. Degouée, dans la main duquel s'est personnifiée en quelque sorte la verge de Moïse, avait été assez entreprenant et assez heureux pour faire jaillir des eaux vives du sol tout volcanique de Naples, au voisinage des fournaises embrasées du Vésuve, les Vénitiens pensèrent qu'il ne lui serait probablement pas plus difficile d'en tirer de leur sol aquatique.

L'examen géologique des cours d'eau de la contrée et des vastes terrains d'alluvion qu'ils traversent, lui ayant montré que le plus grand nombre, tels que la Piave, la Brenta, l'Adige, etc., se trouvent à 30 ou 40 mètres au plus au-dessus du niveau de l'Adriatique ; l'inspection des cartes hydrographiques lui ayant ap-

moitié charmée de l'aventure. Ah ! vous m'avez causé une fièvre peur !

— Monsieur, dit sévèrement Angèle, qui s'était constituée, ainsi qu'on l'a pu voir, le Mentor de sa jeune cousine, ce que vous faites-là est indigne.

— Il y a violation de domicile, je le sais, répliqua Anatole qui voulut continuer sur le ton de la plaisanterie ; mais des circonstances atténuantes....

— Ce que vous faites est indigne d'un homme d'honneur, entendez-vous, reprit Angèle avec feu.

Anatole, en voyant la contenance digne et irritée de la jeune femme, comprit qu'il s'était fourvoyé.

Il se troubla, et balbutia quelques excuses.

Ce n'était là qu'un enfantillage dont il n'avait point calculé la portée et qui était loin d'avoir après tout les conséquences qu'elles supposaient.

Il mit sa conduite sur le compte d'un entraînement irréflectif. Puis il parla de l'impression profonde, ineffaçable que Clara avait produite sur lui.

Une fois lancé sur cette pente, il ne s'arrêta plus ; et l'éloquence l'emporta peut-être au-delà des limites qu'il s'était fixées.

Il répéta que ses intentions étaient loyales et pures. Il dit qu'il était célibataire, possesseur d'une assez jolie fortune, indépendant, maître de sa destinée et libre d'engagement. Rien ne l'empêcherait donc, si les hommages étaient agréés, d'offrir à celle qu'il aimait une position aussi légitime que brillante.

Il débita ce plaidoyer avec tant de feu, il mit tant d'émotion dans ses gestes, des notes si attendries dans sa voix, qu'il fit entrer la conviction dans l'âme d'Angèle.

pris d'autre part que la mer, à Venise, a très-peu de profondeur, au point qu'il faut aller à plus de 60 kilomètres des côtes, pour que cette profondeur dépasse 40 mètres. M. Degouée fut bientôt convaincu que les eaux des rivières ci-dessus devaient ne se déverser souterrainement qu'à d'assez grandes distances dans la mer, et que conséquemment la sonde enfoncée dans quelques-uns des îlots, au nombre d'une centaine, qui portent Venise, ne pouvait manquer de les atteindre ici ou là sur leur passage.

Après diverses hésitations et objections de la part de la municipalité vénitienne, convaincu de la justesse de ses calculs, l'ingénieur français prit résolument l'entreprise à ses frais. Il s'engagea, à ses risques et périls, à livrer à la ville de Venise, avant quatre ans, 4,800 mètres cubes d'eau par jour, au prix le plus minime, et à abandonner complètement à la Ville, en toute propriété, tous les puits et tous les travaux relatifs, après un intervalle de quarante ans.

Ces conditions furent acceptées avec enthousiasme. Les travaux commencèrent bientôt, et six mois après seulement, la sonde n'étant encore descendue qu'à 61 mètres sur la place Maria Formosa, les eaux de l'Apennin bondissaient aux yeux émerveillés de la foule, qui les saluait par des cris, par des danses et d'interminables applaudissements. L'année suivante, le 15 août, même phénomène à douze pieds au dessus du sol, sur la place Saint-Paul, et même enthousiasme. Un mois après, deux nouvelles colonnes d'eau ascendantes sortent des entrailles du sol et inondent le pavé brûlant de Venise.

Comme on le voit, l'ingénieur français avait tenu déjà, sous un rapport, plus qu'il n'avait promis. Eh bien ! ces messieurs les municipaux de Venise ont élevé des difficultés inattendues ; une fois en possession du bienfait, ils n'ont plus voulu tenir les engagements qu'ils avaient souscrits, parce que, comme tant d'autres eaux parfaitement potables, ces eaux renferment une certaine proportion d'hydrogène carboné susceptible de brûler avec flamme, mais qui s'en dégage entièrement par le repos ; ils ont déclaré, sur l'avis de quelques apothicaires de la ville, que les eaux artésiennes ne sont que des eaux minérales, et ils en ont interdit l'usage au public.

Un examen plus éclairé de savants, tant à Vienne qu'à Padoue, a reconnu la pureté et l'excellence de ces eaux, et est venu, heureusement pour Venise, atténuer la rigueur inintelligente de la décision municipale. N'oublions pas de dire que ces mauvaises chicanes avaient lieu sous le régime autrichien ; nous ne doutons pas que, depuis leur courageux affranchissement, les Vénitiens n'aient dignement reconnu le service que leur a rendu notre habile compatriote.

Un mot pour finir sur le point principal du procédé artésien appliqué au sol de Venise. Le forage a été exécuté sur un grand diamètre, et à mesure que descendait la sonde, descendaient deux tuyaux de conduite entre lesquels était coulé un béton maigre de chaux et de pouzzolane.

De la sorte ont été vaincues les tendances difformes des sables, et le travail de l'art a triomphé de celui de la nature.

DANCHOT

Marchand de Bois de sciage.

Planches, Parquets, Chevrons, Solives, etc.

Gros Charbon..... 50 kilos..... 7 fr. 50
Petit Charbon..... 50 kilos..... 7 00
Braisettes..... 50 kilos..... 4 00
Poussier..... 50 kilos..... 3 00

2

Quant à Clara, assise au piano, elle feignait d'être absorbée par l'étude d'une sonate de Mozart ; mais ses doigts, en frappant fiévreusement les touches du clavier, témoignaient visiblement de l'agitation de son âme.

A dater de cette heure, Anatole eut ses grandes entrées chez les deux cousines. Il ne manqua pas d'y venir chaque jour, passer l'après-midi dans un délicieux tête à tête à trois, faisant une cour assidue à Clara, sans oublier la grave Angèle.

Il prodiguait à cette dernière les compliments et les minauderies, au point qu'un observateur superficiel eût parié qu'il courtoisait en même temps les deux femmes, comme un chasseur qui poursuivrait deux lièvres à la fois, pour être plus sûr d'en abattre un, si d'aventure il manquait l'autre.

Il n'en était rien, néanmoins. Anatole avait trouvé ce moyen bon pour se rendre Angèle favorable et endormir sa vigilance ; mais, en réalité, c'était à Clara seule que s'adressaient tous ses hommages.

Anatole Lyonnais avait vingt-huit ans. Riche, jeune, beau, désœuvré ; maître, par la mort de ses parents, d'une fortune considérable, l'attraction irrésistible qu'exerce Paris sur les jeunes imaginations l'avait séduit de bonne heure. Aussi, avait-il quelque peu délaissé le château patrimonial, entouré de bois, de vignes, de prairies et de fermes grasses, pour habiter dans le quartier d'Antin, en plein Paris mondain, un petit appartement de garçon, meublé avec tout le confort moderne.

Anatole n'était pourtant ni un gandin, comme on disait jadis, ni un de ces petits crevés que la guerre prussienne a fait rentrer dans le néant, ni un *gommeux*, cette nouvelle transformation des inutiles.

Etat civil de la commune d'Étampes.

NAISSANCES.

Du 25 Octobre. — MARQUET Henri Paul, faubourg Eveyard, 2 bis. — 29. ESNAULT Blanche-Ernestine, rue Darnatal, 27.

DÉCÈS.

Du 24 Octobre. — BOUTROU Jean-Louis, 75 ans, rentier, faubourg Eveyard, 6. — 25. PIERRE Jean-Baptiste, 52 ans, vernisseur, rue Basse de la-Foulerie. — 27. CITRON Honorine Rose, 47 ans, femme Barrillet, rue Saint-Jacques, 142. — 29. POUPARD Victor-Louis, 53 ans, charretier, rue du Perray.

Pour les articles et faits non signés : AGC. ALLIEN.

IMMENSES AGRANDISSEMENTS

AU TAPIS-ROUGE

Grands Magasins de Nouveautés, Tapis et Literie, 65 et 67, faubourg St Martin, et 54, rue du Château-d'Eau. — PARIS.

Exposition publique.

APERÇU de quelques affaires hors ligne, dont le bon marché fait sensation :

Waterproofs bon drap imperméable pour Dames. 8 50, 10 50 et 12 50
Jolis paletots drap noir velours, garnis satin et effilés..... 19 »
Belles Redondes faille toutes doublées petit gris. Largeur 110..... 98 »
Belle Vigogne diagonale, unie, laine cardée pour Costumes. Le mètre..... 1 45
Drap Souhise pour Costume, teintes beige, pure laine. Largeur 120..... 4 90
Le Vesuve, beau taffetas noir double chaîne. Le mètre..... 5 »
Le Diamant, beau poulx de soie, noir et couleur. Le mètre..... 8 50
Velours de Lyon, beau tramé, soie. Article de 10 francs..... 5 90
Carpettes moquette anglaise. Longueur 2 mètres sur 1 40. Valeur 30 fr..... 22 »
Belles Couvertures, laine blanche mérinos pour grand lit. Valeur 29 fr..... 19 »
Très-beaux Parapluies soie cuite, manche élégant avec chaînette..... 12 76

Au Tapis-Rouge, envoi franco Marchandises, Echantillons et Catalogues des Modus, de l'Ameublement et de la Literie. 2-2

— En vente l'*Almanach du Voleur illustré pour 1871* (15^e année). C'est une jolie brochure in-8^o de 48 pages. Elle contient plus de 40 belles gravures, dont la plupart de grand format, quantité de portraits de personnages littéraires et politiques, mis en relief par les circonstances ; des dessins remplis d'intérêt sur les événements d'Espagne, la mort de Napoléon III, le séjour du schah de Perse à Paris, la libération du territoire ; de superbes copies des chefs-d'œuvre du dernier Salon ; enfin une série de binettes ou portraits-charges des plus amusants, qui font de cet almanach le plus varié et le plus complet de tous. En effet, l'*Almanach du Voleur illustré* ayant renoncé à l'estampille du colportage, a pu aborder des sujets interdits aux almanachs autorisés.

L'*Almanach du Voleur illustré* se trouve chez tous les libraires et au bureau du journal le *Voleur*, 30, rue des Saints-Pères. On le reçoit franco à domicile en envoyant 50 centimes en timbres-poste, au Directeur du *VOLEUR*.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

On pouvait le ranger parmi les gens d'esprit, qui savent jouir de la vie bourgeoise, en gourmets, en sages, sans trop abuser des plaisirs, afin de les faire durer plus longtemps ; c'était, pour tout dire, un épicurien rangé.

Il fréquentait le café de Madrid plus volontiers que le café Anglais ; les discussions politiques, littéraires ou sociales, de quelque école qu'elles émanassent, avait le don d'éveiller davantage sa curiosité que les drôleries de Mademoiselle Chinchinette ou les fredaines du prince de Matapa.

Pour le même motif, il préférait Bullier à Mabille, la turbulente jeunesse des écoles à la vieillesse calquée et bêtement débauchée de la finance ou des affaires.

C'était un philosophe doublé d'un lettré.

Ses succès auprès de quelques femmes du monde dont il fréquentait les salons, et auprès des grisettes des deux rives dont il hantait les lieux de réunion, l'avaient blasé de bonne heure en amour. Comme tous les jeunes viveurs, il croyait peu à la vertu des femmes.

Il possédait, au fond de la province, un vieil oncle dont il devait hériter pour moitié. L'oncle Philippart avait ri d'abord des équipées du beau neveu, dont la renommée avait apporté le bruit jusqu'au village.

— Bast, bast ! laissez donc : il faut bien que jeunesse se passe ! disait l'oncle au curé en compagnie duquel il faisait six fois par semaine sa partie de tric-trac. Je connais ce garçon-là sur le bout de mon doigt : il fera plus tard la perle des maris.

FRANCIS TESSON.

(La suite au prochain numéro.)

ANNONCES.

(1) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes,
Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE

Après surenchère
SUR ALIÉNATION VOLONTAIRE,
En l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance,
Séant à Etampes,
Au Palais de Justice de ladite ville,
D'UNE

MAISON

Sise à Etampes, rue Sans-Pain,
Dite autrefois
Hôtel-Dieu de Buval,
EN UN SEUL LOT.

L'adjudication aura lieu le **Mardi 25 Novembre**
mil huit cent soixante-treize,
Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que :

En vertu des articles 2185 du Code civil et 832 du Code de Procédure civile, et en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le vingt-deux octobre mil huit cent soixante-treize, enregistré et signifié;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. Pierre-Stanislas CUISSARD, propriétaire, demeurant à Etampes, rue Saint Jacques;

Créancier surenchérisseur;

Ayant pour avoué constitué M^e Michel-Amable Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5, lequel occupera pour lui sur la poursuite de surenchère ci-après et ses suites;

En présence de :

1^o M. François Jousset, propriétaire, demeurant à Etampes, rue de la Boucherie, numéro 9;

Acquéreur surenchéri;

Ayant pour avoué M^e Paulin-Laurens;

2^o M. Adolphe-Etienne Baudet, charretier, en son nom personnel et pour assister et autoriser dame Caroline-Alexandrine Naudet, son épouse, et cette dernière, demeurant ensemble ci-devant à Etampes, rue Sans-Pain, et actuellement à Ivry-sur-Seine, rue Nationale, numéro 20, chez M. Bourtillet;

Vendeurs primitifs;

Ayant M^e Chenu pour avoué;

4^o M. Antoine Dolton, curé, desservant la commune de Guillerval, y demeurant;

« Créancier hypothécaire, inscrit sur l'immeuble surenchéri. »

Intervenant;

Ayant M^e Chenu pour avoué;

Procédé, le **Mardi vingt-cinq Novembre** mil huit cent soixante-treize, heure de midi, en l'audience des criées du Tribunal civil de première instance d'Etampes, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, de l'immeuble dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Lot unique.

Une MAISON dite autrefois Hôtel-Dieu de Buval, sise à Etampes, rue Sans-Pain, consistant en :

Corps de bâtiments sur la rue, comprenant deux pièces au rez-de-chaussée, grenier dessus couvert en tuiles;

Cour à la suite de ce bâtiment;

Grange couverte en chaume attenant au bâtiment ci-dessus;

Ecurie couverte en chaume au fond de la cour;

Grange couverte en chaume, située dans une autre cour;

Et un autre corps de bâtiments situé en face le premier, et couvert en tuiles;

Terrain derrière les bâtiments et cour;

Le tout, d'une contenance superficielle de cinq ares soixante-dix centiares, tenant d'un côté M. Naudet ou ses représentants, d'autre côté une vidange appartenant à la ville d'Etampes, par devant la rue Sans-Pain, et par derrière les fossés de la Ville, M. Ciret et M. Boucher-Lajoie.

Cet immeuble a été vendu suivant acte passé devant M^e Hautefeuille, notaire à Etampes, le douze juillet mil huit cent soixante-treize, enregistré, par les époux Baudet-Naudet, sus-nommés, à M. Jousset, aussi sus-nommé, moyennant la somme de huit cent cinquante francs de prix principal.

M. Cuissard, créancier hypothécaire inscrit sur l'immeuble dont s'agit, a formé une surenchère du dixième en sus des charges.

Cette surenchère a été validée par le jugement en vertu duquel il est procédé, lequel jugement a déclaré suffisant le cautionnement versé par M. Cuissard.

En conséquence, il sera procédé le **jour vingt-cinq novembre** mil huit cent soixante-treize, à la nouvelle adjudication sur la mise à prix ci-après, indiquée dans la réquisition de surenchère, et fixée par le susdit jugement à mille francs, ci. 4,000 fr.

L'adjudicataire sera tenu, au delà du prix de son adjudication, de restituer à l'acquéreur les frais et loyaux coûts de son contrat, ceux de la transcription et ceux faits par lui pour parvenir à la vente, conformément à l'article 2188 du Code civil.

S'adresser pour les renseignements :

A Etampes,

4^o En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant, rue Saint-Jacques, numéro 5;

2^o En celle de M^e PAULIN-LAURENS, avoué, rue Sainte-Croix numéro 49;

3^o En celle de M^e CHENU, avoué, rue Saint-Jacques, numéro 100;

4^o En celle de M^e HAUTEFEUILLE, notaire, rue Saint Jacques, numéro 84;

5^o Et au greffe du Tribunal civil d'Etampes, où est déposé le cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le trente octobre mil huit cent soixante-treize.

Signé, **BOUVARD.**

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le trente octobre mil huit cent soixante-treize, folio 44 verso, case 5. Reçu un franc quatre-vingt centimes, double décime compris.

Signé, **DELZANGLES.**

(2) Etude de M^e BREUIL, avoué à Etampes,
Rue Saint-Jacques, n° 50.

VENTE

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSSEUR.
Eu l'étude et par le ministère de M^e DECOLANGE,
Notaire à Sermaises, commis à cet effet,

DROITS INCORPORELS

L'adjudication aura lieu le **Dimanche 23 Novembre**
mil huit cent soixante-treize,
A une heure.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le vingt-six août dernier, enregistré;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. Liphar RABOURDIN, ancien fermier, propriétaire, demeurant à Sermaises;

Ayant M^e Breuil pour avoué;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1^o M. Jean-Louis Leblanc, maçon, demeurant à Fenneville, commune de Brouy (Seine-et-Oise), ci-devant et actuellement sans résidence ni domicile connus;

2^o Madame Félicité-Amable Nolleau, épouse dudit sieur Jean-Louis Leblanc, demeurant avec lui;

« Ces deux derniers créanciers de madame Marie-Victoire Glomel, veuve de M. Etienne Nolleau, sans profession, demeurant à Interville-le-Guétard, près Sermaises, du tiers « leur revenant en nue-propriété dans une « créance de la somme de dix mille francs, « l'usufruit reposant sur la tête de ladite dame « veuve Nolleau. »

Procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, du tiers revenant aux époux Leblanc, en nue-propriété dans ladite créance de dix mille francs, pour y réunir l'usufruit après le décès de madame veuve Nolleau.

Sur la mise à prix de 4,500 fr.

L'usufruitière est âgée de soixante-quatorze ans.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M^e BREUIL, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50;

A Sermaises,

En l'étude de M^e DECOLANGE, notaire, commis pour procéder à la vente.

Fait et dressé par moi, avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le vingt-neuf octobre mil huit cent soixante-treize.

Signé, **L. BREUIL.**

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le trente octobre mil huit cent soixante-treize, folio 44 verso, case 7. Reçu un franc cinquante centimes deux décimes trente centimes.

Signé, **DELZANGLES.**

TRIBUNAL CIVIL D'ORLÉANS.

Etude de M^e CAUSSE, avoué à Orléans,
Rue de la Bretonnerie, n° 68.

A VENDRE

Par adjudication sur licitation,
et par suite de baisse de mise à prix

A LA BARRE DU TRIBUNAL CIVIL D'ORLÉANS,
Au Palais de Justice, rue de la Bretonnerie,
Le **Mercredi 12 Novembre 1873,**
Heure de midi.

EN DEUX LOTS

Composés :

LE PREMIER, DE
21 hect. 61 ares 90 cent.

DE

TERRES LABOURABLES

EN 107 PIÈCES

Sises sur le territoire de Brouy,
Canton de Milly, arrondissement d'Etampes
(Seine-et-Oise)

Ce lot de terre est loué par bail notarié qui expire en mil huit cent soixante-dix-neuf, moyennant un fermage de onze cents francs par an, toutes les contributions à la charge du fermier.

Sur la mise à prix de quinze mille francs au lieu de vingt-deux mille francs, montant de celle primitivement fixée, ci. 15,000 fr.

ET LE SECOND, DE

5 hect. 26 ares 16 cent.

DE

TERRES LABOURABLES

EN 23 PIÈCES, SITUÉES :

17 sur la commune d'Angerville,
Canton de Méréville, arrondissement d'Etampes
(Seine-et-Oise)
et 6 sur la commune de Dommerville,
Canton de Janville, arrondissement de Chartres
(Eure-et-Loir)

Ce lot de terre est loué par bail notarié qui expirera en mil huit cent soixante-seize, moyennant un fermage de trois cents francs par an, toutes les contributions à la charge du fermier.

Sur la mise à prix de cinq mille francs au lieu de sept mille francs, montant de celle primitivement fixée, ci. 5,000 fr.

Total des mises à prix ainsi réduites : vingt mille francs, ci. **20,000 fr.**

Ces immeubles dépendent de la succession de M. Alexis ROUZEAU-MONTAUT, décédé propriétaire à Orléans.

S'adresser, pour les renseignements, à :

1^o M^e CAUSSE, avoué poursuivant, demeurant à Orléans, rue de la Bretonnerie, numéro 68;

2^o M^e IMBAULT, avoué, demeurant à Orléans, rue Sainte-Anne, numéro 3, colicitant;

3^o M^e HUE, avoué à Orléans, rue Sainte-Anne, numéro 28, colicitant;

4^o M^e JOURDAN, avoué à Orléans, rue de la Bretonnerie, numéro 21, colicitant;

5^o M^e NOUVELLON, notaire à Orléans, cloître Ste-Croix, numéro 4^{er};

6^o M^e PIGELET, notaire à Orléans, rue d'Escures, numéro 41;

7^o M^e THILLIER, notaire à Orléans, rue Royale, numéro 46;

8^o M^e FINOT, notaire à Versailles, place Hoche, numéro 2;

9^o Et au Greffe du Tribunal civil d'Orléans, au Palais de Justice, rue de la Bretonnerie, où le cahier des charges est déposé. 2-1

A CÉDER

FONDS DE COMMERCE D'ÉPICERIES
ET DE MERCERIE.

S'adresser à M. LEURET, rue Saint-Jacques, 9, à Etampes.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
25 Octobre 1873.	fr. c.	24 Octobre 1873.	fr. c.	25 Octobre 1873.	fr. c.
Froment, 1 ^{er} q.	30 38	Blé-froment	30 67	Blé élite	30 00
Froment, 2 ^e q.	28 57	Blé-boulang.	26 67	Blé marchand	28 50
Méteil, 1 ^{er} q.	23 64	Méteil	22 67	Blé champart	25 25
Méteil, 2 ^e q.	22 00	Seigle	19 34	Méteil moyen	22 50
Seigle	48 24	Orge	45 67	Méteil	20 00
Escourgeon	46 73	Escourgeon	44 00	Seigle	49 73
Orge	45 44	Avoine	9 67	Orge	45 50
Avoine	9 80			Avoine	9 50

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 25 au 30 Octobre 1873.

DÉNOMINATION.	Samedi 25	Lundi 27	Mardi 28	Mercredi 29	Jeu 30	Vendredi
Rente 5 0/0	92 25	92 35	92 42	92 95	92 55	00 00
— 4 1/2 0/0	81 75	81 25	81 50	82 45	81 75	00 00
— 3 0/0	57 20	57 40	57 20	57 60	57 20	00 00
Emprunt 1872	91 85	91 83	92 00	92 35	92 20	00 00

Certifié conforme aux exemplaires distribués
aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
Etampes, le 31 Octobre 1873.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN,
apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.
Etampes, le 31 Octobre 1873.

Enregistré pour l'annonce n° Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1873.

Etude de M^e BRISEMUR, notaire à Ymonville

A VENDRE

A L'AMIABLE
BELLE FERME
de 160 hectares

Sise dans l'arrondissement de Chartres,

DONNANT

un revenu net de 3 1/2 pour cent.

S'adresser, pour traiter, à M^e BRISEMUR, notaire à Ymonville par Voves (Eure-et-Loir). 4-3

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE
TOUS LES JOURNAUX DE MODE.

6 francs par an

Pour Paris et les départements.

Paraissant une fois par mois, composé de dix toiles au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc.; d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux arts, de nouvelles, de correspondances avec les abonnés, rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

L. MARC.

N. B. — Mandat poste pour les départements, l'Italie, la Suisse et la Belgique.

GOUVERNEMENT DU PEROU

DREYFUS FRÈRES & C^e, DE PARIS

SEULS CONCESSIONNAIRES DU

GUANO
DU PEROU

Par loi du Congrès du 11 novembre 1870 pour l'importation directe en Europe et les Colonies.

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN.
Brest (Landerneau), chez M. Emile VINCENT.
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.
Dunkerque, chez M. E. BOURDON et C^e.
Havre, chez M. E. FROUET.
Larochelle, chez MM. d'ORBIGNY et FAYSTIN fils.
Lyon, chez M. Marc GELLIARD.
Marseille et Cette, chez MM. A. G. BOTÉ et C^e.
Nantes, chez M. V. LE BARRE.
Paris, chez MM. A. JAMONT et HUART.
St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUART. 32 7

ANTINEURALGIQUE BOUDIER
Guérissant instantanément

LES
Maladies de la tête n'étant pas occasionnées par des dérèglements de l'estomac, telles que :
NÉURALGIES FACIALES, MIGRAINES,
CÉPHALALGIES, OTALGIES (Néuralgies de l'oreille), ODONTALGIES (Néuralgies des dents),
lors même que les dents seraient cariées.

PRÉPARÉ PAR BOUDIER
PHARMACIEN

A Joigny (Yonne). Dépôt à Paris, r. Réaumur, 25, ph. CHAUMELLE.

DÉPÔT à Etampes, chez M. INGRAND, pharmacien, place Notre-Dame. 52-32